

ÉCHO MÉTAUX



DOSSIER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



INTERVIEW

BERNARD JULLIEN
Le protectionnisme peut
constituer une opportunité

LE PORTRAIT

GAYLORD SOURMAIL
« Plus forts ensemble »
n'est pas un simple slogan !

DROITS

Harcèlement
sexuel au travail





Adobe ©



04 DOSSIER

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

SOMMAIRE

03 ÉDITO

Énergies vertes, sidérurgie :
deux combats, un même
aveuglement

13 LES BRÈVES

Les bons chiffres
de l'aéro

18 ACTUALITÉS

L'industrie au rapport

14 INTERVIEW

BERNARD JULLIEN
Le protectionnisme peut
constituer une opportunité

20 VOS DROITS

Harcèlement sexuel au travail

17 LE PORTRAIT

GAYLORD SOURMAIL
« Plus forts ensemble »
n'est pas un simple slogan !

22 LES CHIFFRES

Des chiffres et des mots

Ce mensuel est le vôtre... Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie, "ÉCHO MÉTAUX" est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents. Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie. Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions. Faites-nous part de vos expériences syndicales. Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération : Tél. : 01 53 94 54 27

ÉDITO

ÉNERGIES VERTES, SIDÉRURGIE : DEUX COMBATS, UN MÊME AVEUGLEMENT

A lors que la transition énergétique s'impose comme une priorité politique et industrielle, un paradoxe inquiétant s'installe : **les filières qui devraient être au cœur de cette mutation – comme la sidérurgie – sont, elles, mises en péril.**

Panneaux solaires, éoliennes, bornes de recharge, batteries... tout cela repose sur des matériaux que nous savons produire ici : **acier, cuivre, aluminium, terres rares.** Mais au lieu de consolider notre outil industriel, on le fragilise, on le pénalise, on le rend dépendant.

Comment prétendre verdir l'Europe tout en fermant nos aciéries ?

Comment justifier l'importation d'un acier plus polluant au nom de la "transition verte" ?

C'est à ces incohérences que FO Métaux tente de répondre avec une proposition simple, responsable, de bon sens :

un moratoire temporaire sur certaines normes environnementales, le temps de rassembler tous les acteurs – syndicats, industriels, experts, États – pour construire une trajectoire crédible.

Et pourtant...

Silence.

Aucune couverture médiatique.

Aucune tribune relayée.

Comme si appeler à une transition juste, socialement soutenable, était devenu un tabou.

Les médias cherchent le clash, la radicalité, la division.

Ils ignorent les propositions construites, les alternatives équilibrées, les voies de compromis. Mais nous, nous persistons.

Notre demande est claire :

rassembler l'ensemble des parties prenantes pour **coconstruire une trajectoire écologique intelligente,** en phase avec les contraintes industrielles et économiques de notre pays.

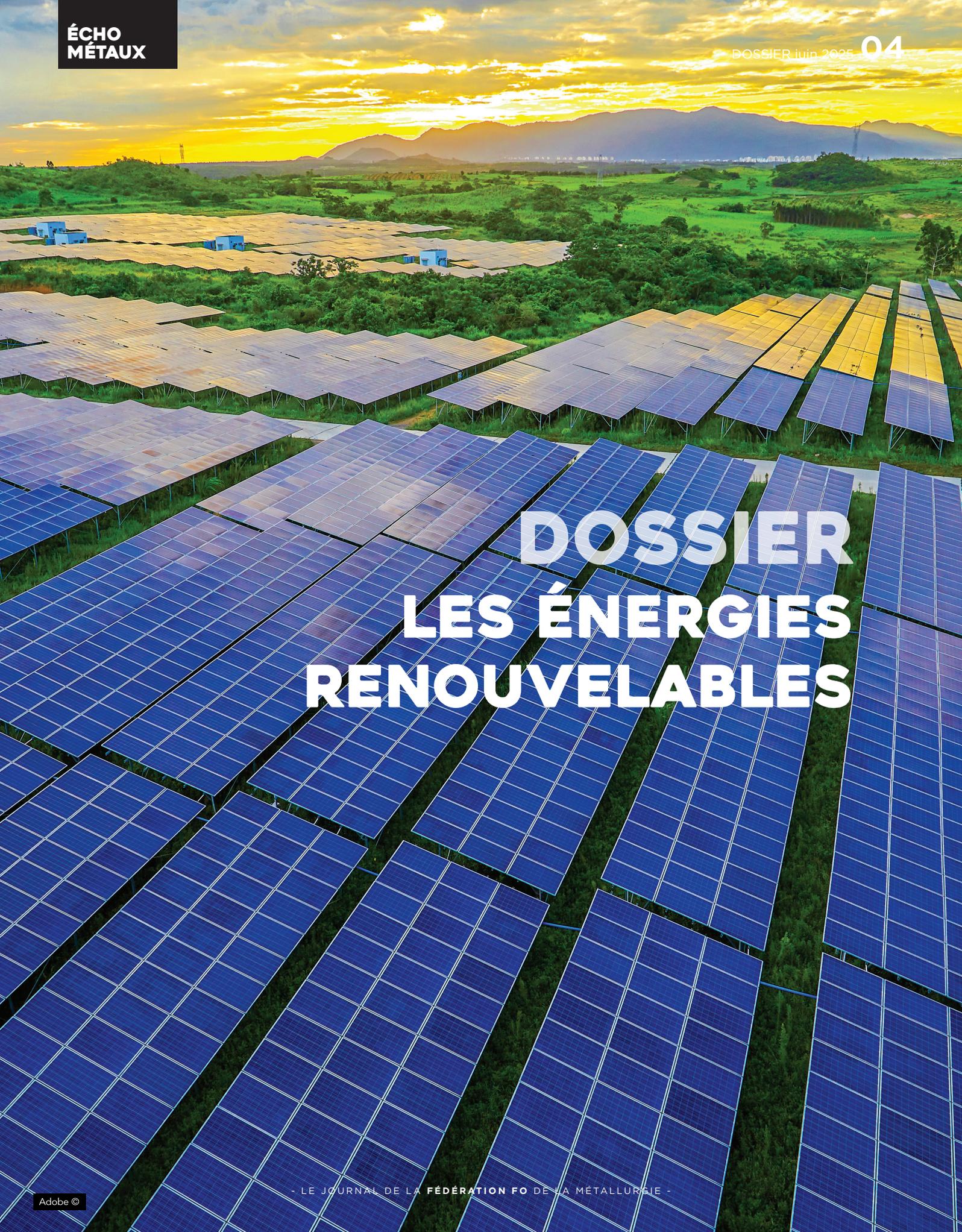
Renoncer à en discuter, c'est préférer l'idéologie à la raison.

FO Métaux poursuivra son combat avec détermination.

Car **défendre l'industrie, c'est avant tout défendre l'emploi, la souveraineté, et une véritable transition durable.**

Valentin Rodriguez





DOSSIER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Opportunités industrielles autant que réponses au défi climatique, les ENR ont le vent en poupe.

Leur avenir pourrait pourtant ne pas être aussi dégagé qu'il y paraît.

Et si Donald Trump sauvait le monde ? La question mérite d'être posée, tant sa politique inspirée par les lobbies pétroliers et son climato-scepticisme affiché ont rappelé à la France et à l'Europe la nécessité de freiner la consommation d'énergies fossiles et de miser sur l'électricité, que l'agression russe avait déjà soulignée. Si la situation semble plaider pour une intensification en faveur des énergies renouvelables (ENR) comme outil de souveraineté énergétique, les récentes discussions sur la feuille de route énergie 2025-2035, la PPE3 (programmation pluriannuelle de l'énergie) ont laissé planer le doute. À l'issue d'un débat sans vote fin avril à l'Assemblée nationale, il a été annoncé que sa publication définitive n'interviendrait en fait pas avant la fin de l'été. Les acteurs de l'énergie, en particulier ceux du renouvelable, n'ont pas caché leur préoccupation face au report du décret qui doit matérialiser la future politique énergétique de la France. D'autant qu'en décembre dernier, dans une tribune adressée à Matignon, dix anciens grands patrons d'industrie mettaient en garde contre « une politique ruineuse de développement massif des renouvelables » et « l'extrême gravité pour la France de poursuivre la politique énergétique proposée par le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ». Qu'en est-il finalement ?

La future PPE3 constitue, avant même d'être officielle, un changement de cap par rapport au texte précédent (2019-2024), puisque sera confirmée la relance du nucléaire, avec le lancement d'un programme de construction de six EPR 2 et l'étude de huit supplémentaires. Des objectifs forts seront également assignés au renouvelable, dans le prolongement de la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte, qui fixait l'objectif de l'amener à 40 % dans la production



nationale en 2030. Ainsi, la puissance du photovoltaïque devrait être multipliée par six pour 2030. L'éolien en mer devrait pour sa part atteindre 18 GW de capacité à horizon 2035. La géothermie et les réseaux de chaleur auront également leur part dans le mix énergétique. Le tout s'inscrit dans l'ambition de mettre la France sur la voie de la neutralité carbone en 2050. Face à ces défis, il faudra des solutions accessibles à tous pour une action sur un périmètre aussi large que possible. Seule l'industrie pourra répondre à cette demande, et il est aussi évident qu'elle-seule saura concevoir cette réponse. Reste à savoir si elle a la capacité de relever le défi.

UNE VIABILITÉ À CONSTRUIRE

Il est pourtant crucial d'y parvenir et de mettre en place un schéma viable et pérenne dont dépend l'avenir de l'industrie mais aussi le rang de l'Europe et de la France dans le monde. Elles ne font pas mystère de leur ambition de

renforcer enfin leur industrie, menacée par la Chine et les États-Unis, qui prennent appui sur de véritables politiques industrielles et commerciales, mais aussi sur une compétitivité boostée par un faible coût de l'énergie. Protéger l'industrie exige d'abord de réduire sa vulnérabilité face aux crises énergétiques, dont on a vu récemment les effets dévastateurs, et de sécuriser ses approvisionnements. Pour réussir la réindustrialisation, il n'y a d'autre choix que de favoriser un accès à une électricité non seulement décarbonée mais aussi abordable. Cela signifie non seulement promouvoir les énergies renouvelables, mais aussi réduire les coûts de production de ces énergies bas carbone. Il convient ensuite de concevoir pour elles une régulation solide afin de rendre leur prix prévisible sur le long terme, sans oublier de rapprocher autant que possible les tarifs des coûts de production afin de protéger à la fois producteur et consommateur. La maîtrise des prix de l'énergie s'avère

ici indispensable pour créer un cercle vertueux de réindustrialisation, dont la dimension verte est autant la source que l'aboutissement. Une évolution de la fiscalité, notamment européenne, est ici indispensable. Il va de soi que les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer pour réduire le coût global des projets et optimiser un système énergétique qui manque cruellement de flexibilité pour éviter une compétition destructrice entre les différentes énergies vertes. L'hydroélectricité reste la première source d'électricité renouvelable (presque la moitié de la production d'ENR) en France et la deuxième source de production électrique derrière le nucléaire, c'est davantage du solaire et de l'éolien qu'il faut parler. Car avec 2 000 installations et 400 barrages, les possibilités offertes par le territoire national sur l'hydraulique sont quasi épuisées, ce qui limite les perspectives de développement pour un secteur déjà à maturité.

Le développement du renouvelable butte cependant sur un écueil : la faiblesse des réseaux de distribution électrique. Dans un rapport publié le 1^{er} avril, la Cour des comptes européenne a d'ailleurs souligné que, « la demande en électricité devant plus que doubler dans l'Union européenne (UE) d'ici à 2050, des investissements considé-

rables dans le réseau doivent inévitablement être réalisés ». Les dépenses actuellement prévues par les Etats membres sur ce chapitre s'élèvent à 1 871 milliards d'euros d'ici 2050. La Cour les estime à minima à 2 000 milliards d'euros.

Protéger l'industrie exige d'abord de réduire sa vulnérabilité face aux crises énergétiques.

La Commission européenne considère qu'il faudrait monter à presque 2 300 milliards. Il y a urgence à investir dans une remise à niveau : la moitié des lignes électriques affiche plus de 40 années de service ! L'opération, en s'inscrivant dans le grand mouvement de transition énergétique, serait également un moyen supplémentaire de réduire les coûts en misant sur les nouvelles technologies et des solutions de stockage pour donner enfin de la flexibilité au réseau. Restent à surmonter « la planification médiocre du réseau, la lenteur des processus d'octroi des permis et l'adhésion limitée du public », résume la Cour des comptes, ainsi que les pénuries de matériaux, d'équipements, et de main-d'œuvre qualifiée. Au niveau

national, RTE (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité) a annoncé en février un plan de modernisation de 100 milliards d'euros pour 2040. Le raccordement des industriels, préconisé par l'institution européenne, figurera au premier rang des priorités, et la moitié des investissements aura pour finalité de raccorder les six nouveaux EPR2 et les nouveaux parcs éoliens en mer au réseau. Derrière, c'est la perspective d'autant de production à réaliser pour les métaux et donc de perspectives pour l'industrie !

UNE ÉLECTRIFICATION UTOPIQUE ?

Des voix discordantes se font néanmoins entendre et sont trop importantes pour être ignorées. Parmi elles, l'Académie des sciences, qui a dénoncé un plan « irréaliste » et « incohérent », avec des objectifs déconnectés de la réalité, au moment où était examinée la PPE3. Dans son avis du 8 avril, elle pointe à la fois la méthode et les ambitions gouvernementales, joignant ses objections aux critiques déjà formulées par l'Autorité environnementale, le Haut Conseil pour le climat, ou le haut-commissaire à l'Énergie atomique... À ne pas prendre en compte les « nombreux avis formulés lors de la consultation publique », le texte présenté à l'Assemblée nationale serait truffé d'incohé-



Adobe ©

rences de chiffres et de contradictions, qui voient par exemple les prévisions de consommation électrique varier de 30 à 50 % selon les pages du document, faute d'une mise en cohérence des contributions des différents services de l'Etat. Amateurisme ou précipitation ? Pour les spécialistes, à vouloir à toute force atteindre la neutralité carbone en 2050, les pouvoirs publics en viennent à écrire des scénarios irréalistes. Les débats d'experts aboutissent finalement à poser la question qui dérange : et si l'électrification complète de nos sociétés était une fausse piste, une ambition déconnectée des réalités techniques et économiques ?

L'urgence d'engager une véritable rupture dans l'électrification de nos usages

L'électricité correspond à 27 % seulement de la consommation d'énergie en France. L'Académie juge ainsi « peu probable » une « accélération rapide et forte de l'électrification », considérant que les hypothèses des pouvoirs publics reposent sur un présupposé erroné : électrifier l'automobile, le logement, la production d'acier, etc. serait rapide et facile. En réalité, la marche vers le tout-électrique s'avère plus longue et compliquée qu'espérée par les responsables politiques. À noter également que la consommation électrique nationale, contrairement aux idées reçues, est en baisse depuis 2017. Enfin, la PPE3 fait des projections sur une hausse de l'offre en misant sur les énergies renouvelables qui représenterait jusqu'à 40 % de la production totale et déboucherait sur des excédents considérables. De quoi mettre en difficulté le système électrique, puisque ces sources sont par essence non pilotables puisqu'intermittentes, et manquent donc de la flexibilité indispensable pour gérer les fluctuations de la demande. Les solutions de stockage qui permettraient de pallier cette contribution aléatoire n'existeront pas avant une décennie au moins. Le

risque d'une telle structure de production d'électricité ? « Volatilité accrue des prix », « modulation excessive de la production nucléaire », et « tensions sur les réseaux électriques » entraînant des « coûts considérables supplémentaires », répond l'Académie.

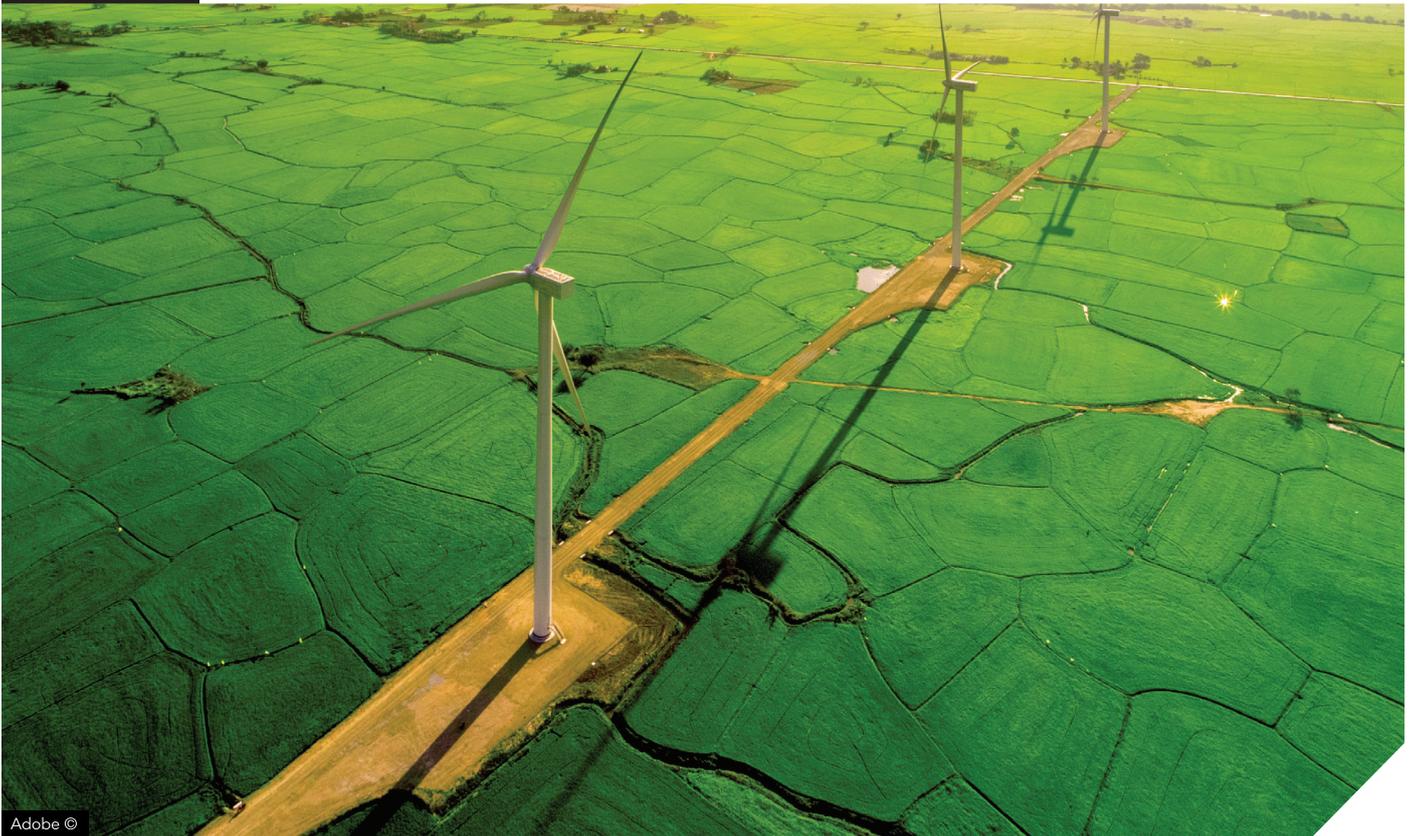
UN DÉBAT À RENOUVELER

Le choix français d'un mix décarboné nucléaire / ENR a beau être irréprochable sur le plan climatique, il est exigeant quant à la gestion du réseau. L'option la plus viable et la plus lucide, selon les scientifiques, serait d'éviter de créer des surcapacités et de maintenir les objectifs de construction de nouveaux réacteurs EPR. Le nucléaire au secours des énergies renouvelables ? Oui, afin de ne pas laisser précipitation et trop forte anticipation compromettre leur développement, en attendant des ruptures technologiques qui changeront la donne énergétique (voir encadré). Au-delà de l'état des lieux, la tribune patronale de décembre dernier finissait par en oublier la question environnementale pour ne se concentrer que sur les « enjeux de souveraineté énergétique, de compétitivité industrielle et de pouvoir d'achat ». Elle avait néanmoins le mérite de souligner « l'urgence d'engager une véritable rupture dans l'électrification de nos usages ». Les signataires écrivaient alors que « la question n'est pas tant de savoir si l'électricité doit sortir d'un EPR, d'un SMR, d'un barrage ou d'une centrale hydraulique, d'une éolienne ou d'un panneau solaire, mais surtout de savoir comment cette électricité, produite intégralement en France et décarbonée, peut se substituer aux énergies fossiles importées, en prenant en compte l'efficacité économique globale du système électrique ». Manière de dire que pour relever le défi énergétique et climatique, il fallait peut-être oublier le match « renouvelable contre nucléaire » pour aborder la problématique par un autre versant, celui de la planification de l'électrification des usages comme levier de la souveraineté énergétique française. Là encore, pour notre organisation, l'industrie s'impose au cœur de la solution à construire.



FUSION NUCLÉAIRE : DES PROMESSES À CONCRÉTISER

Record battu ! En maintenant un plasma à une température stationnaire de 50 millions de degrés Celsius pendant 1 337 secondes (plus de 22 minutes) au sein de son tokamak West, sur le site de Cadarache (Bouches-du-Rhône), le CEA a enfoncé à la mi-avril de 25 % la performance établie par le tokamak chinois East en janvier dernier. Derrière la prouesse technologique, ce sont des choix menant à la maîtrise de la fusion nucléaire, le graal de la production d'énergie, qui sont validés, avec l'objectif final d'un dispositif produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme et ne produit pas de déchets radioactifs à vie longue. Loin d'être anecdotique, l'événement rappelle que la question énergétique est plus que jamais au cœur des problématiques scientifiques d'aujourd'hui, qui nourriront les défis industriels de demain, dont la décarbonation est un élément central. La France, qui accueille West et Iter, est bien placée pour accueillir la première centrale fusion prototype. Il subsiste cependant plusieurs verrous technologiques avant de passer à la production de cette énergie à grande échelle et optimiser son bilan carbone.



ÉOLIEN : UNE ÉNERGIE DANS LE VENT

Doté d'un fort potentiel énergétique et industriel, l'éolien semble en plein boom. Néanmoins, des faiblesses structurelles inquiètent quant à l'avenir de ce secteur pourtant crucial pour réussir la transition environnementale.

Longtemps reléguée à l'arrière-plan du mix énergétique français, l'éolien s'impose aujourd'hui comme un pilier de la transition. Portée par l'urgence climatique et les enjeux de souveraineté, la filière bénéficie d'un regain d'attention politique et économique.

Avec près de 22 GW de puissance installée à la fin de 2024, la France figure désormais parmi les cinq premiers producteurs européens. L'éolien représentait en 2023 plus de 10 % de la production nationale d'électricité, selon RTE, et les ambitions affichées par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) sont claires : jusqu'à 35 GW pour l'éolien terrestre et 18 GW pour l'éolien en mer d'ici 2030. Mais entre objectifs élevés et réalité du terrain, l'éolien français avance encore à contre-courant. La dynamique est pourtant palpable. Le secteur a vu sa puissance installée

bondir de 20 % entre 2021 et 2023 et compte aujourd'hui plus de 9 500 éoliennes réparties sur quelque 2 400 parcs. L'éolien est aussi devenu le premier employeur des énergies renouvelables électriques en France avec plus de 31 000 emplois en 2024, portés par un tissu dense de PME et de sous-traitants. La croissance de l'emploi est solide - plus de 50 % en cinq ans - et les prévisions tablent sur 40 000 emplois équivalent temps plein d'ici 2030. Les perspectives sont là, mais elles peinent à se transformer en assise industrielle robuste.

D'abord, la lenteur du déploiement. Il faut en moyenne sept à dix ans pour concrétiser un parc éolien terrestre, contre trois à quatre ans en Allemagne ou au Danemark. Une complexité administrative pesante, doublée d'un maquis de recours juridiques et d'oppositions locales nourries par des craintes sur

l'impact paysager ou la proximité des habitations, freine considérablement les porteurs de projets. Conséquence : la France installe deux fois moins de nouvelles capacités chaque année qu'il ne le faudrait pour tenir les objectifs climatiques. Ensuite, une dépendance technologique préoccupante. La majorité des turbines installées sur le territoire sont importées. Les géants étrangers - Vestas, Siemens Gamesa, Nordex - dominent largement le marché. La France a perdu dans les années 2010 ses principaux espoirs industriels dans le domaine, avec le retrait d'Alstom et d'Areva de la filière. Résultat : le pays ne dispose toujours pas d'un fabricant national d'éoliennes capable de concevoir et d'assembler des machines complètes, mais surtout d'être le centre de gravité du secteur. Un trou béant dans la stratégie industrielle française, qui affaiblit la résilience de la filière face aux aléas du marché mondial.

UNE DYNAMIQUE À CONFORTER

L'éolien en mer, plus capitalistique et plus intensif en technologie, pourrait pourtant rebattre les cartes. La chaîne de valeur y est plus large - fondations,

câblages, sous-stations, logistique portuaire – et mobilise des compétences industrielles variées : métallurgie, génie électrique, construction navale. Les ports de Saint-Nazaire, Le Havre, Brest ou Cherbourg se préparent à accueillir des hubs industriels de l'éolien flottant. À Saint-Nazaire, plus de 600 000 heures de travail sont nécessaires à la construction d'une sous-station électrique offshore. Sur le parc d'Yeu-Noirmoutier, avec ses 61 éoliennes géantes, ce sont 200 sous-traitants en France et en Europe qui ont été mobilisés. Les nacelles et pales sont fabriquées au Havre, les mâts par Haizea en Espagne, les fondations monopieu par Eiffage en Belgique et aux Pays-Bas, et les structures immergées arrivent de Chine – faute de capacités disponibles en Europe. On retrouve même dans la chaîne de valeur le site ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, où les métaux FO ont fourni une partie des plaques d'acier utilisées pour la structure.

**L'éolien
est aussi devenu
le premier employeur des
énergies renouvelables
électriques en France
avec plus de
31 000 emplois
en 2024**

Mais cette dynamique reste fragile. Fin 2024, General Electric Vernova a annoncé une restructuration mondiale de son activité offshore, avec des suppressions d'emplois prévues à Montoir-de-Bretagne et Saint-Herblain. Une décision brutale, aux effets dévastateurs pour la filière, qui illustre l'absence persistante d'un ancrage stratégique pérenne. Siemens Gamesa, concurrent direct, agrandit son usine du Havre pour produire des turbines de nouvelle génération, mais cela suffira-t-il à endiguer la poussée chinoise, déjà en pointe sur les turbines de 20 MW quand l'Europe déploie à peine celles de 14 MW ?

La course au gigantisme est lancée. Les éoliennes de 8 MW, standards actuels, seront bientôt dépassées. Les nouvelles machines mesureront jusqu'à 115 mètres de long par pale. Cela implique une refonte de toute la chaîne de production, des matériaux aux ports en passant par les moyens de transport. Une transition industrielle en soi, qui nécessite investissements massifs et planification stratégique. Faute d'anticipation, la France risque de dépendre encore davantage de composants asiatiques, notamment en terres rares et métaux critiques, aujourd'hui largement concentrés en Asie du Sud-Est.

LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE

Enfin, au-delà des enjeux industriels, l'éolien pose une question d'ampleur territoriale. Alimenter la France uniquement via l'éolien impliquerait, selon certaines estimations, l'installation de 67 000 éoliennes, soit une surface équivalente à une fois et demie l'Île-de-France. Un scénario peu réaliste. L'éolien ne pourra donc être qu'un maillon – certes majeur – d'un mix énergétique diversifié. Pourtant, les opportunités sont bien là. L'éolien est aujourd'hui l'une des énergies les plus compétitives du marché : son coût au mégawattheure a été divisé par trois en dix ans. Les retombées fiscales pour les territoires, les créations d'emplois, et les perspectives d'exportation en font un levier de réindustrialisation puissant. Encore faut-il que l'État assume pleinement son rôle de stratège : garantir une visibilité de long terme aux entreprises, simplifier les procédures, investir dans la formation, et surtout soutenir un acteur national capable de structurer la filière. Le vent souffle fort sur les côtes françaises. La technologie est mature, les savoir-faire sont là. La transition énergétique offre une fenêtre rare pour relocaliser de la valeur, diversifier notre production électrique et affirmer notre souveraineté. Mais pour cela, il faut lever les freins, et mettre en place une véritable politique industrielle. Car dans la bataille de l'énergie, l'éolien pourrait devenir bien plus qu'un atout écologique : un symbole d'un nouveau industriel à portée de pale.



Adobe ©

UN FIL À LA PATTE

Le développement de l'éolien, notamment offshore, fait les affaires des fabricants de câbles, au premier rang desquels Nexans, qui a décroché un contrat de plus d'un milliard d'euros auprès de RTE pour du câble haute-tension. Car construire les éoliennes suppose ensuite de les relier au continent et au réseau électrique. Pour Nexans, ce sont 730 km de câbles (450 sous-marins et 280 terrestres) qu'il faudra sortir pour relier les parcs éoliens offshore Centre Manche 1 et 2 et celui d'Oléron, qui doivent entrer en service d'ici 2032. L'affaire tombe d'autant mieux que l'entreprise achève son repositionnement stratégique en spécialiste de l'électrification, cédant au passage ses autres activités (faisceaux automobiles, télécoms, médical, robotique...). Sachant que la France vise un objectif de 18 gigawatts de capacité éolienne en mer d'ici 2035, et de 45 gigawatts d'ici 2050, le câble électrique tricolore est promis à un bel avenir.

UN SOLEIL BIEN CACHÉ

Si la part du solaire ne cesse de progresser dans le mix énergétique français, elle reste bien plus basse que celles des autres énergies renouvelables, alors qu'une filière industrielle solaire se fait toujours attendre.



Trop cher le solaire ? C'est ce que les pouvoirs publics avaient estimé au début des années 2010 pour justifier le recul du soutien à la filière photovoltaïque. C'est au même moment que la Commission européenne avait renoncé aux protections douanières à l'entrée sur le marché unique pour les panneaux solaires chinois, préférant miser sur la baisse des prix afin de favoriser les consommateurs.

L'industrie européenne avait souffert. La française avait pris 10 ans de retard en conséquence. Depuis, le Covid et la guerre en Ukraine ont changé la donne. La loi d'accélération des énergies renouvelables votée en mars 2023 fixe le cap à plus de 100 gigawatts (GW) d'énergie solaire à l'horizon 2050, cinq fois plus qu'aujourd'hui. Pour y parvenir, il faut non seulement doubler le rythme de déploiement des capacités d'énergie solaire sur le territoire d'ici

2030, mais aussi soutenir la production de panneaux solaires français et européens face à l'écrasante domination industrielle de la Chine, qui réalise déjà 95 % des panneaux photovoltaïques distribués en Europe, avec des coûts de fabrication inférieurs de 35 %.

Le déploiement de l'énergie solaire s'est accéléré à partir de 2023 en France, avec 3,125 gigawatts de nouvelles capacités installées via plus de 200 000 installations, soit 30 % de plus que l'année précédente. La production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'est alors élevée à 23,26 TWh, représentant 4,52% de la production électrique française sur l'année, soit l'équivalent d'un à deux EPR. La production a eu beau doubler en cinq ans, le solaire est encore loin de faire de l'ombre à l'atome. Car malgré les projets de gigafactories photovoltaïques en France, comme celui de Carbon à

Fos-sur-Mer, la filière patine. L'année 2025 a débuté par la fermeture de Photowatt, la dernière usine française de production de panneaux solaires, à Bourgoin-Jallieu (Isère). Il faut dire que le secteur, bien que dynamique, reste des plus fragiles. Dernier coup dur en date, l'embargo américain, sous couvert d'Inflation Reduction Act (IRA), sur les panneaux chinois a conduit les producteurs à déverser leurs excédents, déjà conséquents, sur l'Europe, faisant chuter les prix et pénalisant les acteurs tricolores. « C'est le même mécanisme ici à l'œuvre que celui auquel la sidérurgie est confrontée, avec les effets sociaux et industriels que nous combattons, s'inquiète le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Valentin Rodriguez. Cela montre bien que dans les réponses à apporter, il faut une nouvelle approche, plus pragmatique, du protectionnisme, qui doit être un bouclier pour les salariés et l'industrie. »

LES INDUSTRIELS À LA PEINE

Face à ces mauvaises nouvelles pour la réindustrialisation et la décarbonation, la réponse européenne semble timorée. L'UE mise en effet sur le Net-Zero Industry Act pour encourager les acteurs européens. Le texte doit donner davantage de poids à la localisation des fournisseurs dans les appels d'offres publics. Pour le moment, trop de critères sont encore en cours de définition et pourraient offrir aux Etats membres la possibilité de ne pas tenir compte des nouveaux paramètres s'ils sont trop coûteux. Quand bien même, subsisterait le problème du manque de compétitivité des industriels français et européens sur les coûts de production. Parmi les acteurs français, à chacun sa réponse à la situation.

Chez DualSun, même si la production de la partie photovoltaïque a été délocalisée en Asie, il y a six ans, la partie thermique de ses panneaux solaires hybrides reste produite et assemblée dans l'Ain, ce qui n'a pas été sans conséquences sur les résultats de l'entreprise, qui a baissé ses marges pour garder ses volumes le temps de laisser passer le choc tarifaire. Le nantais Systovi n'a, lui, pas pu garder la tête hors de l'eau. L'entreprise a fermé en novembre dernier. Ses lignes de production, dont la dernière inaugurée en mars 2023, qui devaient participer d'un « circuit court » du photovoltaïque et ainsi limiter l'impact environnemental des installations solaires, étaient découpées et

revendues à la ferraille il y a quelques semaines. Même fin de parcours chez SolarWatt et PhotoWatt, chez le néerlandais Exasun et l'autrichien Energetica, sans oublier des acteurs comme le suisse Meyer Burger, qui a fermé son unité allemande pour mettre le cap sur les Etats-Unis, attiré les généreuses subventions de l'IRA.

La production a eu beau doubler en cinq ans, le solaire est encore loin de faire de l'ombre à l'atome.

Les quelques projets d'usines géantes en France ont, de leur côté, pris du retard. Si la bataille semble perdue pour les panneaux au silicium, le développement de nouvelles technologies comme la pérovskite (voir encadré), qui se montre prometteuse, pourrait redistribuer les cartes. L'alsacien Voltec Solar, qui n'a dû sa survie qu'à la dépréciation volontaire de ses stocks, mise d'ailleurs gros sur cette rupture technologique. Du côté de la Commission européenne, une opinion domine : l'Europe ne pourrait pas se passer des panneaux importés si elle comptait atteindre ses ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Autrement dit, soutenir l'industrie locale ou penser climat, telle serait l'alternative.

UNE FORTE DÉPENDANCE

Pourtant, l'avenir du solaire tricolore et européen ne semble pas forcément si bouché. Mais il faut d'abord s'attaquer à la souveraineté européenne de toute la chaîne d'approvisionnement du photovoltaïque pour réduire sa dépendance à la Chine. Selon un rapport de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le monde doit doubler sa capacité actuelle de production des « éléments constitutifs essentiels » des panneaux solaires (polysilicium, lingots, plaquettes, cellules et modules) d'ici à 2030. La Chine héberge plus de 80 % de la capacité de production de polysilicium, matière première pour la fabrication des modules photovoltaïques, et cette part continue d'augmenter. Et rien ne semble enrayer la tendance à la hausse puisque, toujours selon l'AIE, la Chine pourrait produire à moyen terme près de 95% du polysilicium mondial. Avec un tel niveau de concentration, autant dire que toute la chaîne d'approvisionnement mondiale présente une vulnérabilité considérable ; qu'une catastrophe naturelle ou une décision politique défavorable soit prise, et la flambée des prix qui en résulterait menacerait la transition vers une énergie propre au niveau mondial. Une situation qui rappelle celle des terres rares pour le secteur automobile, où là aussi la Chine domine, montrant jour après jour à l'industrie européenne la nécessité de s'affranchir de ses dépendances.



Adobe ©

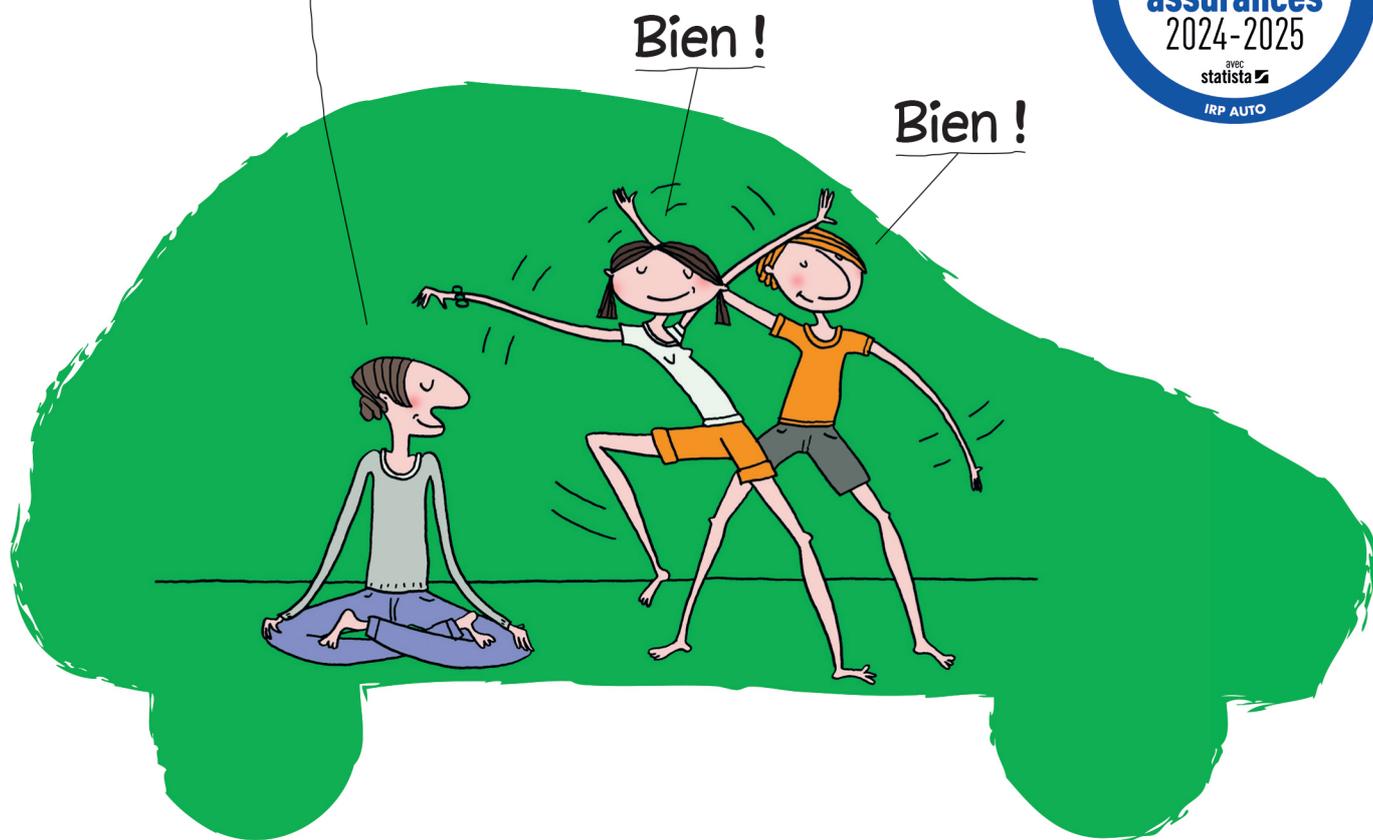
S'ÉMANCIPER DE LA CHINE

Le Japon ne manque pas d'ambition sur les énergies renouvelables. Il vise les 50 % d'électricité verte dans son mix énergétique en 2030. Pour y parvenir, il parie sur un nouveau genre de panneau photovoltaïque. Flexibles, fins et surtout légers, il repose sur la technologie des cellules de pérovskite pour capter l'énergie photovoltaïque. Ce cristal sensible à la lumière, avec lequel les scientifiques expérimentent depuis quelques années, promet des rendements similaires à ceux du silicium mais permettrait de se tourner vers des marchés très importants, comme les infrastructures, qui ne supportent pas le poids des panneaux classiques. Si des obstacles techniques bloquent pour le moment une commercialisation de masse, des cellules combinant pérovskite et silicium, plus durables et performantes, semblent des plus prometteuses. Cette fois, les Français ne sont pas à la traîne : le CEA planche lui aussi sur la technologie et ses applications !

MUTUELLE SANTÉ

La garantie d'une **couverture santé au juste prix !**

Une famille bien protégée,
c'est une famille en bonne santé.



IRP AUTO propose à ses clients des services pour maîtriser leurs dépenses de santé et être informés à tout moment : carte de tiers payant dématérialisée, application mobile, téléconsultation médicale, suivi des remboursements, analyse de devis... Il est le seul organisme référencé par la branche des services de l'automobile en matière de mutuelle santé. IRP AUTO propose aussi des solutions santé adaptées aux entreprises dont l'activité est proche de celle des services de l'automobile.

Pour en savoir plus, rendez-vous
sur notre site Internet : www.ird-auto.com

Suivez-nous sur 



LES BRÈVES

L'ACTU EN BREF



AIRBUS ©

LA FRANCE CHAMPIONNE D'EUROPE DE L'ATTRACTIVITÉ

Le baromètre du cabinet EY du 15 mai l'affirmait, le sommet Choose France l'a confirmé quelques jours après : la France continue de tenir le haut du pavé en matière d'attractivité pour les investisseurs étrangers. C'est la sixième année consécutive que l'Hexagone se hisse sur la première marche du podium, avec 1 025 projets d'investissements annoncés en 2024. Assemblage de poids-lourds électriques, production de SAF (carburant durable pour l'aéro), bus électriques, production de métaux d'alliages de terres rares légers et lourds, ingénierie et assemblage de drones ou encore fabrication de piles à hydrogène : les projets industriels ne manquent pas. Ils sont certes plus petits, moins créateurs d'emplois et moins nombreux, mais ils n'en restent pas moins une bonne nouvelle pour la France dans un contexte international aussi tendu que morose.

LES BONS CHIFFRES DE L'AÉRO

Si un secteur industriel tient la forme, c'est bien l'aéronautique, comme le montre le récent bilan 2024 publié par le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales). Tirée par une forte croissance de la demande dans le civil et la défense, notamment à l'export, la filière a enfin renoué avec les niveaux d'avant crise sanitaire, avec un chiffre d'affaires global de 77,7 milliards d'euros. Sur le front de l'emploi, la filière a recruté 29 000 salariés, du CAP au Bac+8, dont 6 000 alternants, soit une création nette de 12 000 emplois, à comparer aux 20 500 emplois nets créés dans toute l'industrie française la même année. Plus de 30 % des effectifs ont été renouvelés depuis 2022. Attention cependant, prévient le GIFAS, à ne pas considérer la reprise comme acquise. Il appelle au maintien du soutien public mais aussi à agir plus fortement pour préserver le secteur stratégique du spatial, dont la dimension européenne doit être renforcée. Ce n'est qu'en maintenant le cap que l'aéro pourra être « un moteur de réindustrialisation, d'emploi et de souveraineté ».



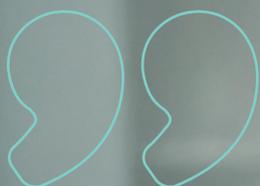
Vindry Architecture

DES TERRES MOINS RARES

En France, on n'a pas de terres rares mais on a des usines. Plusieurs vont prochainement creuser leurs fondations. Du côté de Lacq (Pyrénées-Atlantiques), Carester va lancer la première unité de recyclage et séparation de terres rares lourdes hors de Chine. Stellantis a déjà signé un contrat sur dix ans pour acheter à bon prix une partie des 600t de dysprosium et de terbium visées par le site, soit 15 % du marché mondial ! En Haute-Garonne, c'est la PME industrielle Sovamep qui investit dans le recyclage de métaux précieux issus des déchets électroniques. Elle travaille en partenariat de R&D avec le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et le CEA dans le cadre de l'appel à projets « métaux critiques » de France 2030.

ORLÉANS MISE SUR LA FORMATION

La métallurgie et la formation, c'est une histoire qui dure. À Orléans, le pôle de formation des industries et des métiers de la métallurgie vient d'inaugurer un tout nouveau bâtiment : 2 000 m² carrés d'ateliers, plus modernes que les précédents, avec des machines dernier cri pour former chaque année 200 apprentis. Prochaine étape : la rénovation des salles d'enseignement pour la rentrée 2026. Au total, les travaux auront coûté près de 17 millions d'euros, dont une partie est financée par la Région.

BERNARD JULLIENÉconomiste, maître de conférences
à l'Université de Bordeaux**INTERVIEW**« Le protectionnisme peut
constituer une opportunité »

Face à la guerre commerciale lancée par les Etats-Unis, l'industrie européenne, et notamment la France, peine à bâtir une réponse à la hauteur des enjeux, mais aussi à mesurer le véritable impact de la vague protectionniste. FO Métaux démêle l'écheveau avec l'économiste Bernard Jullien, maître de conférences en économie à l'Université de Bordeaux.

Face à l'agressive politique commerciale des Etats-Unis dopée aux droits de douane, comment la France et l'Union européenne vont-elles réajuster leurs politiques économiques ?

Il faut aller au-delà de cette seule question pour s'intéresser à celle qui en constitue la toile de fond : la mondialisation est en train de changer de visage et la principale interrogation est davantage de savoir comment et dans quel sens accompagner le changement. Derrière les droits de douane, c'est aussi une forme de « dé-mondialisation » qui est en train de prendre vie, et dont l'Europe se pensait jusqu'ici éloignée (alors que USA et Chine montrent depuis plusieurs années déjà des signes de repli sur elles-mêmes), occupée qu'elle était à jouer les bons élèves du libre-échange et de la mondialisation heureuse. Pour le dire autrement, on peut voir l'actuel mouvement protectionniste comme une certaine radicalisation d'un phénomène à l'œuvre depuis une bonne décennie.

Est-ce à dire que la tentation protectionniste ne trouve pas sa source dans le logiciel politique du président Trump ?

On ne peut pas vraiment dire qu'il existe de rupture entre la conduite des affaires par Donald Trump et celle de son successeur et prédécesseur Joe Biden, mais plutôt une continuité. Lorsque Biden reprend la main en 2020 après le premier mandat Trump, les Etats-Unis reviennent dans les accords de Paris mais ne renoncent pas pour autant aux mesures protectionnistes à l'encontre de la Chine, car décarboner sans se protéger de la concurrence chinoise reviendrait à se tirer une balle dans le pied sur les plans politique et de souveraineté. Au contraire, ils les renforcent et les appuient par une politique industrielle ambitieuse. Le libre-échange est, de fait, absent de son mandat. Le retour à la Maison-Blanche de Donald Trump ne fait que prolonger cette politique en l'amplifiant. Résultat : le risque est à présent fort de voir la Chine chercher en Europe les débouchés qui disparaissent aux Etats-Unis. En réponse, choisir en Europe d'adopter également ou non une forme de protectionnisme est cruciale. Le débat est ouvert et dépasse largement les droits de douane ; il s'étend plus largement au concept même de mondialisation.

Ce serait donc la fin d'une séquence économique pour l'ensemble du commerce mondialisé ?

Cela peut être une chance, tant on a pu voir que le libre-échange n'est pas toujours une bonne affaire pour le salarié



La mondialisation est en train de changer de visage et la principale interrogation est davantage de savoir comment et dans quel sens accompagner le changement.

français, qui a souvent payé par des délocalisations la recherche de compétitivité qui accompagne ce type de politique commerciale. Cela peut changer la donne aussi sur le plan syndical, avec cette idée que, la Chine et les Etats-Unis fermant leurs portes aux productions du vieux continent, l'avenir de beaucoup d'entreprises industrielles pourrait bien passer davantage par l'Europe que par les pays émergents. Cela suppose néanmoins une vraie prise en compte du protectionnisme et de ses implications. On ne pourra pas faire l'impasse sur une réflexion approfondie autour de ce qui est potentiellement aussi la fin du cycle néo-libéral et une possible revanche des perdants de la mondialisation, dont font partie les salariés français de l'automobile.

En quoi ce changement de paradigme économique pourrait-il être favorable aux entreprises européennes et à leurs salariés ?

Trump nous oblige à changer de logiciel, à ne plus penser le salut comme résidant uniquement dans la concurrence, et il faut le voir comme une opportunité, car le protectionnisme n'est pas forcément négatif. Il peut même avoir des vertus. Face à la Chine et aux Etats-Unis, rester bloqués sur un libre-échange toujours plus poussé serait une erreur ; autant jeter l'éponge. Il faut assumer un certain protectionnisme, sauf à vouloir poursuivre sur la voie du suicide industriel français et européen. Les conditions de concurrence tant vantées cachent à peine des inégalités dont tout le monde est aujourd'hui conscient. Les entreprises chinoises, émanation du capitalisme d'Etat communiste, n'ont, par exemple, pas à rémunérer d'actionnaires et disposent en conséquence d'une force de frappe que les occidentaux ne peuvent égaler. L'accent mis par les Etats-Unis sur le protectionnisme nous offre la possibilité de revenir sur le dogme de la baisse des coûts et la course à la compétitivité, surtout si l'on veut protéger les salariés au lieu de les sacrifier sur l'autel de la rentabilité. Le « deal » initial de la mondialisation pourrait se résumer par la formule « de la perte pour le salarié et du gain pour le consommateur », qui sont souvent la même personne... Veut-on garder une industrie automobile d'envergure et l'électrifier ? Sommes-nous prêts à payer son juste prix ? La mondialisation ne favorise pas ici une réponse positive alors que le protectionnisme le permet. Le libre-échange donne la priorité au consommateur. Le protectionnisme au salarié. Il y a donc un choix politique, mais aussi social et économique à

faire pour décider de notre avenir au lieu de le subir. Sans le vouloir, Trump pose donc de bonnes questions dont dépendront les politiques industrielles de demain, qui trouvent d'ailleurs ici une certaine réhabilitation. C'est aussi l'opportunité de défendre notre souveraineté à tous les niveaux. Cela suppose cependant de s'attaquer au niveau européen pour disposer réellement d'un socle commun permettant à tous les acteurs de cet espace économique de jouer avec les mêmes règles. Il y a ici une mondialisation à réinventer, et les organisations syndicales ont un rôle à jouer en faisant comprendre aux directions d'entreprise que les temps ont changé.

Le libre échange ne serait qu'une parenthèse et le protectionnisme la norme ?

C'est ce que nous apprend l'histoire. Il faut se rappeler que le protectionnisme est inscrit dans l'ADN des Etats-Unis, qui l'ont utilisé pour se protéger lorsqu'ils se sont construits, au cours d'une séquence fondatrice qui était aussi une situation de faiblesse pour eux. Une autre approche pourrait être de considérer que Trump est moins protectionniste que néo-mercantiliste. Il cherche moins à protéger un modèle économique et industriel en utilisant une politique déterminée qu'à gagner en puissance, laquelle est avant tout conçue comme une accumulation de richesses. Cela plaide presque pour la réhabilitation d'un vrai protectionnisme, qui trouverait une nouvelle légitimité ! Si cela pose au passage la question de la zone de libre échange qu'est l'UE, dont la construction même est à revoir, il n'en demeure pas moins une fenêtre idéologique ouverte involontairement par Trump pour penser le monde autrement. On peut réfléchir, par exemple, à un protectionnisme d'interposition qui se fonderait sur la lutte contre la « moins-disance » sociale et fiscale consubstantielle au trumpisme et permettrait d'imposer aux produits traversant nos frontières le respect des normes que nous mettrions en place pour garantir notre modèle social et environnemental. L'UE va-t-elle abdiquer pour favoriser une mondialisation dont elle reste une des perdantes ou sera-t-elle capable de se protéger en refusant de sacrifier ses intérêts et ses salariés pour préserver ceux de l'Oncle Sam ? C'est la question centrale. L'Allemagne aura un rôle à jouer dans le dossier. Son exposition (notamment dans l'auto) étant plus forte que celles des autres pays européens, c'est elle qui prendra les coups les plus durs. Tout dépendra des marchés qu'elle perdra.



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

LE POR- TRAIT

GAYLORD SOURMAIL

« PLUS FORTS ENSEMBLE »
N'EST PAS UN SIMPLE
SLOGAN !

Militant multi-casquettes

incontournable dans le Nord,

Gaylord Sourmail, 44 ans,

déborde d'une énergie syndicale
qu'il met au service des autres et
de notre organisation.



La métallurgie mène à tout. A condition d'y entrer ! Gaylord Sourmail y fait ses premiers pas à l'occasion de jobs d'été, grâce à son père syndicaliste FO chez Nexans, à Jeumont.

L'étudiant en sciences sociales y attrape le virus de l'industrie. Quelques années d'intérim le mènent chez Tata Steel, où le provisoire devient définitif, en 2005. D'ouvrier spécialisé, il progressera jusqu'à devenir conducteur de ligne. Il se rapproche rapidement de FO. Le compagnonnage se mue un véritable engagement syndical à partir de 2013, quand il devient suppléant CE. C'est le déclic. Il se retrouve assez vite seule voix FO dans l'instance et découvre les marges de manœuvre du dialogue social. Dès lors, son engagement ne cessera de gagner en profondeur.

À l'occasion des élections de 2017, il mène la charge avec les métallos FO contre la vieille garde d'un syndicat contestataire et redynamisent la section FO, « la seule alternative syndicale dans un département très marqué sur ce plan », se souvient le militant. « J'ai la fibre sociale, je veux défendre les gens, aider ceux qui n'osent pas, confie Gaylord. Le choix FO est celui de l'évidence, car je considère que pour faire durer l'entreprise et les emplois qui en dépendent, brûler des palettes n'est pas la meilleure solution... »

L'antagonisme avec les contestataires reste vif, et celui qui s'est choisi pour devise « réformiste, pas complice » doit encore se défendre régulièrement contre la désinformation de ses concurrents. « Nous avons eu fort à faire avec la nouvelle convention collective, où il a fallu tordre le cou à de nombreuses fake news, s'amuse-t-il. Mais les salariés, très friands d'informations sérieuses, nous sollicitent beaucoup, et leur répondre, c'est déjà faire la moitié du chemin vers l'adhésion. » L'effet FO est là. En quelques années, il triple les effectifs militants et aux élections DP, FO talonne le n°1. « Ironiquement, cela se traduit ensuite par un ralentissement de notre progression : nous avons réveillé les autres syndicats et les avons forcés à devenir meilleurs... »

Ne pas se limiter à un secteur

Gaylord ne s'arrête pas à Tata Steel. Il rejoint l'Union locale de Sambre-Avesnois, à Maubeuge, et décide de relancer le syndicat des Métaux, alors en sommeil. Avec le coup de main du secrétaire fédéral Lionel Bellotti et du secrétaire de l'USM Jean-Paul Delahaie, il réveille la structure en 2019. Le Covid viendra freiner l'élan mais le patron de l'USM du Nord, impressionné, y reconnaît un potentiel successeur. La passation interviendra en 2023. Gaylord concentre alors ses efforts sur le développement et reprend contact avec toutes les grandes implantations syndicales (Stellantis, ArcelorMittal, Toyota, Ampère, Dillinger...). « L'objectif est de les relier à leur syndicat de localité, de les rapprocher entre elles, de relancer un réseau dont je ne suis pas le centre mais l'animateur, résume-t-il, avec un mot d'ordre : la solidarité. »

La force collective

Pour parvenir à ses fins, il mise beaucoup sur la formation, convaincu que militer ne s'improvise pas. Celui qui est aujourd'hui pressenti pour rejoindre l'équipe des formateurs fédéraux exhorte les équipes à suivre le cursus de formation FO Métaux pour être plus efficaces. Devenu membre du bureau de l'UD59, il est également entré à la CA fédérale en 2024, lors du congrès d'Amiens, avec toujours une même intention : « faire remonter les problématiques du terrain et participer à la prise de décision collective pour y apporter des réponses ». Jamais à court d'idées, ce créatif qui a également développé la présence FO, tant pour son entreprise que pour les structures fédérales ou confédérales, sur les réseaux sociaux, s'est depuis peu attelé à la confection de « goodies » de toutes sortes (t-shirts, baskets, boucles d'oreille, coques de smartphone, etc.), toujours en série limitées, avec à chaque fois l'ambition de toucher plus largement les salariés, jeunes et cadres en tête. « Ce n'est jamais l'histoire d'une personne, tempère-t-il, modeste, c'est celle d'un collectif. « Plus forts ensemble » n'est pas un simple slogan. »



ACTUALITÉ SOCIALE

L'INDUSTRIE AU RAPPORT

Printemps chargé pour notre organisation, qui s'est exprimée à quatre reprises devant députés et sénateurs, réunis en commissions d'enquête et missions d'information pour tenter de comprendre pourquoi la situation de l'industrie en France patine.

Le monde politique se serait-il enfin décidé à écouter notre organisation quand il est question d'industrie ? Le mois de mai a été pour les métaux FO l'occasion de s'exprimer largement devant le Parlement, lequel était au chevet de la métallurgie. Le 7 mai, c'est le secrétaire fédéral Olivier Lefebvre qui a participé à une table ronde organisée par la mission sénatoriale d'information sur l'avenir de l'industrie automobile française. Il a pu y porter nos revendications sur la conditionnalité des aides, l'exigence d'une forte part de contenu local dans la production de véhicules en France ou encore la nécessité d'une R&D forte. Les 13 et 16 mai, c'était au tour des métaux FO d'Arce-

lorMittal (le RSN Sylvain Ibanez, le DSC d'ArcelorMittal Méditerranée David Thourey, Tony Cassino, pour le site de Dunkerque, et Agnès Laurent, d'AMCS Reims), accompagnés par le secrétaire fédéral Paul Ribeiro de prendre la parole devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les défaillances des pouvoirs publics face à la multiplication des plans de licenciements. Le 15, toujours, le secrétaire général FO Métaux Valentin Rodriguez était lui aussi devant la représentation nationale, dans le cadre de la commission d'enquête visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France, en compagnie de la secrétaire confédérale Patricia Drevon.

Faut-il réellement se réjouir de ce regain d'intérêt du Parlement pour la question industrielle ? Pour enterrer un problème, il suffit de créer une commission, aurait dit Clemenceau. A le prendre au mot, l'industrie pourrait en effet passer pour un problème : depuis 1990, une dizaine de commissions d'enquête ou de missions d'informations y ont été consacrées. Sur l'automobile, le ferroviaire ou encore la sidérurgie pour ce qui est des secteurs ; sur la compétitivité, les délocalisations, la désindustrialisation mais aussi la réindustrialisation pour les différentes dimensions du sujet ; sur des cas particuliers comme Alstom, Alcatel ou STX : députés et sénateurs ont témoigné d'un engoue-

ment sans cesse renouvelé pour l'industrie. Pour faire bonne mesure, il faudrait ajouter les dizaines de rapports rédigés par la Cour des comptes, le CESE, Bercy, différents centres d'études, et jusqu'à des experts renommés, tel Olivier Lluansi, dont le gouvernement n'a pas osé publier les derniers travaux, cruellement critiqués quant à la stratégie publique en ce domaine. Toute cette énergie pour quels résultats ?

Point commun à l'ensemble de ces rapports : ils ne sont pas avares de recommandations et de mesures à mettre

en œuvre d'urgence. Pourtant, rien ne bouge... « Ce ne sont pas les solutions, connues de longue date, qui manquent, considère Valentin Rodriguez, mais la volonté de les concrétiser. » Et de faire remarquer qu'à chaque nouvelle initiative pour dresser un diagnostic et proposer des remèdes, FO répond présente à l'invitation, quitte à devoir bégayer. « La politique de la chaise vide, très peu pour nous ! assène le secrétaire général FO Métaux. Nous martèlerons nos revendications, nos analyses et nos positions partout où nous le pourrons, autant de fois qu'il le

faudra. » Cette pédagogie de la répétition a d'ailleurs fait ses preuves. C'est ainsi que FO a finalement eu gain de cause chez Airbus, obtenant par sa détermination le retour des aérostructures au sein du groupe, ou encore sur la fin de la limitation à trois du nombre de mandats syndicaux successifs, exigée avec constance et ténacité par notre organisation.

En matière de revendication comme dans la mise au point de stratégies industrielles, rien ne vaut un élément trop souvent oublié par la classe politique : le temps long.

DES AUDITIONS POUR QUOI ?

Outils essentiels du contrôle parlementaire en France, les missions d'information et les commissions d'enquête parlementaire dépassent largement leur aspect institutionnel ou technique : ce sont aussi des instruments à forte portée politique, médiatique et stratégique. Créée par une commission permanente (ex : affaires économiques), une mission d'information est chargée d'étudier un sujet précis, via des auditions, des visites de terrain et la collecte de données, le tout débouchant sur un rapport formulant constats et propositions. Un cran au-dessus, la commission d'enquête dispose de pouvoirs d'investigation renforcés pour mettre en lumière des dysfonctionnements, pointer des responsabilités, formuler des recommandations. Souvent initiées par les groupes d'opposition parlementaire ou par des majorités cherchant à occuper le terrain, elles sont volontiers politisées, offrant à leurs membres l'opportunité de critiquer le gouvernement sur des choix économiques ou sociaux, ou encore de faire émerger une grille de lecture alternative en guise d'ébauche de programme. Les rapporteurs de missions ou commissions sont fréquemment des élus en quête de crédibilité sur un thème d'avenir. Ils profitent ainsi d'une visibilité médiatique, d'une image d'expertise et de sérieux à peu de frais, qu'ils tentent parfois de transformer en tremplin pour incarner une ligne politique sur des enjeux économiques majeurs. Ces commissions et missions viennent aussi alimenter le débat public, mais leurs retombées réelles restent mesurées, aboutissant rarement à des propositions de loi. Derrière la mise en scène, l'instrumentalisation politique et la faible mise en œuvre des recommandations en font un outil à l'utilité finalement discutable, mais jamais discutée. En somme, derrière la logique du coup d'éclat, rien de bien durable...



© Assemblée nationale

VOS DROITS

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL :
REPÈRES JURIDIQUES ET LEVIERS D'ACTION SYNDICALE

CODE DU TRAVAIL

Adobe ©

A - DÉFINITION JURIDIQUE DU HARCÈLEMENT SEXUEL

Selon l'article L. 1153-1 du code du travail, le **harcèlement sexuel** est constitué par des **propos ou comportements à connotation sexuelle répétés** qui soit portent atteinte à la **dignité du salarié** en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une **situation intimidante, hostile ou offensante**. Toute forme de **pression grave, même non répétée**, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un **acte de nature sexuelle**, que celui-ci soit recherché au profit de **l'auteur des faits** ou au profit d'**un tiers**, est également constitutif de harcèlement sexuel.

La **loi du 2 août 2021** - en vigueur le 31 mars 2022 - harmonise la définition du harcèlement sexuel contenue dans le code du travail avec celle du code pénal. Ainsi, les propos ou comportements à connotation sexuelle peuvent également caractériser des faits de harcèlement sexuel. D'autres formes de manifestation du harcèlement sexuel, prévues par le code pénal, sont intégrées au code du travail. Le harcèlement sexuel peut donc aussi être constitué :

- > lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- > lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Auteurs du harcèlement sexuel.

L'auteur du harcèlement peut être toute personne dans l'entreprise. Il peut s'agir de l'employeur, d'un supérieur hiérarchique, d'un collègue de travail ou d'un subordonné à l'égard d'un supérieur hiérarchique (C. trav., art. L. 1153-2).

À NOTER :

ces comportements peuvent être constitutifs d'une infraction pénale (article 222-33 du Code pénal), punie de deux à trois ans d'emprisonnement et jusqu'à 45 000 € d'amende selon les circonstances aggravantes.

B - DISTINCTIONS UTILES

Le harcèlement sexuel doit être distingué :

- > des **agissements sexistes** (article L. 1142-2-1 du Code du travail), liés au sexe de la personne et portant atteinte à sa dignité ;
- > des **agressions sexuelles**, qui supposent un contact physique avec violence, contrainte ou surprise ;
- > du **harcèlement moral**, relevant d'agissements répétés dégradant les conditions de travail sans connotation sexuelle.

C - OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Aux termes de l'article L. 1153-5 du Code du travail, l'employeur doit :

- > **prévenir les faits de harcèlement sexuel**, notamment par une politique d'information, de formation et de sensibilisation ;
- > **les faire cesser dès qu'il en a connaissance**, au besoin par une enquête interne et par toute mesure conservatoire nécessaire ;
- > **sanctionner les auteurs**, dans un délai de deux mois à compter de la connaissance des faits.

Il doit, en outre, permettre la désignation par le CSE du référent harcèlement dans les entreprises de 250 salariés et plus et informer l'ensemble des salariés des voies de recours internes et externes prévues.

D - DROITS DES VICTIMES ET DES TÉMOINS

Les salariés victimes ou témoins de faits de harcèlement sexuel disposent de plusieurs leviers et protections :

- > **Droit d'alerte** via le CSE ;
- > **Protection contre toutes éventuelles représailles et le licenciement** ;

En cas de recours contre une mesure de représailles prise par l'employeur, dès lors que le salarié présente des éléments de fait qui permettent de supposer qu'il a signalé ou divulgué des informations dans les conditions du lanceur d'alerte, il incombe à l'employeur de prouver que sa décision est dûment justifiée. Le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles.

- > **Droit de retrait**, en cas de danger grave et imminent ;
- > **Action prud'homale ou pénale** à l'encontre de l'auteur ou de l'employeur en cas de carence.

E - LE RÔLE DE NOS REPRÉSENTANTS FO MÉTAUX

Les représentants du personnel FO peuvent revêtir un rôle déterminant à chaque étape :

- > **Prévention** : participation aux négociations sur l'égalité professionnelle, appui à la désignation des référents, vigilance dans l'évaluation des risques (DUERP) ;
- > **Signalement** : soutien aux salariés victimes ou témoins, recours au droit d'alerte CSE ;
- > **Enquête** : implication, dans le respect des garanties de confidentialité et du contradictoire, afin de faire cesser les agissements en cause.

F - EXEMPLE RÉCENT

Dans un arrêt du 12 mars 2025 (n° 24-81644), la chambre criminelle de la Cour de cassation consacre pour la première fois la notion de harcèlement sexuel ambiant.

Elle considère que des propos à connotation sexuelle ou sexiste, bien que tenus devant ou adressés à plusieurs personnes, peuvent être subis individuellement par chacune d'elles et suffisent à caractériser le délit de harcèlement sexuel.

Désormais, la création d'un climat sexiste ou sexualisé suffit, même sans ciblage individuel.

En l'espèce, un maître de conférences en droit public était poursuivi notamment pour harcèlement sexuel par personne abusant de l'autorité que lui conféraient ses fonctions, au préjudice de quinze étudiants.

La répétition de propos sexistes ou sexualisés visant une personne déterminée ne constitue donc plus un prérequis. Cette décision traduit une volonté de faire évoluer les mentalités face à une forme insidieuse de harcèlement, parfois tolérée dans les milieux professionnels, sous couvert d'« *humour* ».



Adobe ©

**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI FO MÉTAUX
ET RETROUVEZ TOUTES
NOS FICHES JURIDIQUES**



CHIFFRES...

Tous les mois, FO Métaux vous propose les chiffres clés, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.



LE MOT DU MOIS

ÉOLIENNE

Parmi les énergies renouvelables mentionnées dans notre dossier, celle que produisent les éoliennes est assurément la plus visible - certains s'en plaignent amèrement. *Éolien* est d'abord un adjectif, plus ancien qu'on ne pourrait le croire, en tout cas bien antérieur au dispositif moderne dont il est question ici, car il a d'abord désigné les îles situées au nord de la Sicile, également appelées Lipari, du nom de la principale d'entre elles ; îles très volcaniques, une autre abritant le Stromboli.

Dans la mythologie grecque popularisée par Homère, Éole était le dieu des vents. Sur son île où il vivait avec ses douze enfants, six filles et six garçons, il accueillit Ulysse pour lui permettre de se reposer. À son départ, il lui remit une outre contenant tous les vents qu'il tenait de Zeus. Las ! Après neuf jours de navigation paisible, ses marins trop curieux dénouèrent le sac et une tempête s'éleva, qui ramena le bateau sur l'île. Cette fois, Éole, furieux, le chassa. Les adversaires de cette source d'énergie capricieuse voudront peut-être y voir un symbole de mauvais augure.

Elle a en tout cas éclipsé les autres usages du mot, désormais réservés aux spécialistes, car l'adjectif peut encore désigner les populations concernées et leurs anciens dialectes, et aussi un mode musical de la Grèce antique, le *mode éolien*, ou par ellipse l'*éolien*. Évidemment sans rapport avec le bruit des pales.

**20
MILLIONS**



Adobe ©

Le nombre de véhicules électriques vendus dans le monde devrait dépasser cette année la barre des 20 millions (soit un quart du total), selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), qui vient de publier son dixième rapport annuel sur les perspectives mondiales du véhicule électrique. En 2024, avec 17 millions d'unités écoulées, le VE représentait près d'une vente sur cinq dans le monde. L'agence prévoit que « plus de 40 % des voitures vendues dans le monde seront électriques d'ici à 2030, sur la base des orientations politiques actuelles ». Elle souligne également que la Chine reste pour l'instant le moteur de cette croissance et que la capacité de l'électrique à s'imposer sur les marchés européens dépendra de son accessibilité financière, considérant que « ce caractère abordable reste un défi ». Sur les 370 modèles à zéro émission disponibles dans l'UE, seuls 16 sont proposés à un prix inférieur à 30 000 euros, et seulement une poignée à moins de 20 000 euros, telle la C3 de Citroën... Et l'agence de reprendre le diagnostic de notre organisation sur la nécessité de concevoir et commercialiser des citadines d'entrée de gamme à prix abordable produites sur le continent.

CHIFFRES CLÉS

SMIC HORAIRE BRUT

11,88 EUROS

SMIC MENSUEL BRUT

1 801,80 EUROS

CHÔMEURS

3 408 100 (CATÉGORIE A, PUBLIÉS LE 28 AVRIL 2025)

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

145,47 (1^{ER} TRIMESTRE 2025).

TAUX D'INTÉRÊT (28 AVRIL)

2,17 % AU JOUR LE JOUR.

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 EUROS PAR MOIS (POUR L'ANNÉE 2025 : 47 100 EUROS)

COÛT DE LA VIE

+0,6 % EN AVRIL (+0,6 % HORS TABAC)

+0,8 % EN GLISSEMENT SUR LES 12 DERNIERS MOIS
(+0,8 % HORS TABAC).



“La Métallurgie
évolue,
ma mutuelle
s’adapte !”

Avec AÉSIO mutuelle,
adhérez à des solutions santé et prévoyance
conformes à vos obligations conventionnelles.

C’est ça, la mutuelle d’aujourd’hui.

Renseignez-vous
au 01 86 65 74 73
ou sur [aesio.fr](https://www.aesio.fr)



**Choisissez
votre assurance
emprunteur en
toute liberté !**



Découvrez **une solution simple et rapide** :
obtenez votre tarif en quelques clics, souscrivez
facilement et bénéficiez d'un accompagnement expert
à chaque étape.



Assurez votre crédit au meilleur prix
dès aujourd'hui !



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE